

## **Note d'informations service d'accueil périscolaire/cantine : inscription cantine, périscolaire**

L'ASBH organise, en partenariat avec la ville de Faulquemont, un service d'accueil périscolaire matin, midi et soir avec le soutien financier de la commune et de la CAF.

Le dossier de demande d'inscription à faire pour chaque année scolaire est obligatoire. Il est téléchargeable sur le site de la ville de Faulquemont : <https://ville-faulquemont.fr> (rubrique «Actualités») à partir du mardi 2 juin 2026 14h ou disponible en version papier au centre social. Les demandes d'inscriptions **sont à retourner entre le lundi 8 juin 9h et le vendredi 12 juin 16h30 :**

- Par courriel à [periscolaire.faulquemont@asbh.fr](mailto:periscolaire.faulquemont@asbh.fr)
- Ou
- En présentiel au centre social-place du Bas Steinbesch

**Attention ! Les dossiers envoyés par mail avant le 8 juin 9h ou après le 12 juin 16h30 ne seront pas pris en compte lors de la 1<sup>ère</sup> commission d'attribution des places.**

**Le dossier complet à retourner au centre social comprend :**

- 1) fiche individuelle de renseignements
- 2) fiche de liaison enfant
- 3) fiche d'autorisation de prise de vue
- 4) formulaire informations recueillies RGPD
- 5) fiche de consentement à la consultation des données via CDAP
- 6) formulaire de demande de réservation service d'accueil périscolaire et cantine 2026/2027
- 7) calendrier de demande de réservation cantine

**Les parents doivent joindre au dossier les documents suivants en pdf :**

- attestation d'assurance extrascolaire avec Responsabilité Civile pour l'année scolaire 2026/2027
- photocopie de la notification de la CAF justifiant le quotient familial de moins d'un mois
- photocopies des pages de vaccinations du carnet de santé (avec le nom et prénom en haut de chaque page)
- attestation MDPH (si l'enfant est porteur de handicap)
- relevé d'identité bancaire (pour le prélèvement mensuel)
- justificatif de domicile (facture de gaz ou d'électricité ou d'eau ou carte grise)
- attestation employeur pour les personnes non domiciliées à Faulquemont mais y travaillant

Les familles ne fournissant pas l'ensemble de ces pièces ne peuvent avoir accès au service. Si la famille se trouve dans l'impossibilité de communiquer son quotient familial, le tarif du quotient familial le plus élevé est appliqué.

A la demande de la ville de Faulquemont, une commission composée comme suit :

- Monsieur le Maire de la commune de Faulquemont
- Le 1<sup>er</sup> adjoint au maire de la commune de Faulquemont
- Le directeur général des services de la commune de Faulquemont
- La directrice du centre social Bas Steinbesch ASBH

**se réunira afin d'attribuer les places au service d'accueil du midi courant juillet. Les familles seront ensuite informées de la validation ou non de l'inscription de leur enfant par mail courant juillet.**

**ATTENTION ! Les inscriptions :**

**-périscolaires (matin et soir) sont à effectuer par vos soins sur le portail famille du 27 juillet 2026 au lundi 24 août avant 16h** pour les besoins de la semaine de la rentrée. Si vous êtes titulaire d'un compte portail famille, utilisez vos identifiants 2025/2026. Pour les familles n'ayant jamais eu recours au portail famille, votre lien de connexion et vos identifiants vous seront transmis par mail courant juillet (vérifiez vos spams).

- cantine formule 2 : occasionnelle « à la journée » sont à effectuer au centre social au plus tard le 27 juillet et le 6 août avant 16h pour les besoins de la semaine de la rentrée.

Les demandes effectuées après cette date ne seront pas prises en compte pour la semaine de la rentrée.